

Provided by the Bordeaux Chamber of Commerce and Industry

PROTOCOLE DE SECURITE

Chargement/Déchargement

	Entreprise d'accueil	Entreprise de transport
Raison sociale	E.V.E BORDEAUX CITY BOND	
Adresse	27 rue Georges Guynemer 33290 Blanquefort	
Téléphone	05 57 89 40 30	
Télécopie/e-mail	florence.daleman@bordeauxcitybond.fr	
Suivi opérationnel	d'ALEMAN Florence	

Opération : Occasionnelle, date : _____
 Répétitive

Déchargement

Chargement

Horaires d'ouverture de l'établissement aux transporteurs :

- Du lundi au jeudi : de 8H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00
- Le Vendredi : de 8H00 à 13H00

EVALUATION DES RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE CHARGEMENT ET/OU DE DECHARGEMENT

Les marchandises :

- Nature : _____
- Conditionnement : Vrac Colis Palette Conteneur Autres : _____
- Précautions particulières : _____

Les véhicules et matériels de manutention embarqués :

Types de véhicules	Caractéristiques du véhicule	Matériel de manutention à prévoir
<input type="checkbox"/> Porteur moins de 3,5T <input type="checkbox"/> Porteur plus de 3,5T <input type="checkbox"/> Ensemble articulé <input type="checkbox"/> Camion remorque	<input type="checkbox"/> Plateau <input type="checkbox"/> Bâché traditionnel <input type="checkbox"/> Débâchage au sol <input type="checkbox"/> Frigorifique <input type="checkbox"/> Autres : _____	- Transpalette manuel ou électrique

Matériel mis à disposition par l'entreprise d'accueil :

- Quai

Circulation dans l'entreprise :

- Cf. plan du site joint en annexe

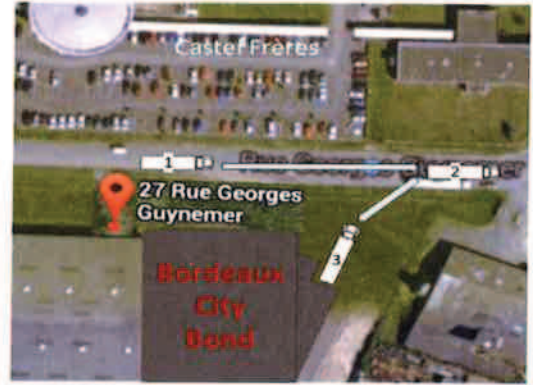
Déroulement de l'opération par BORDEAUX CITY

BOND pour livraison/retrait de plus de 3 tonnes :

- Chargement
- Déchargement

Risques liés aux opérations de chargement et/ou de déchargement :

- Risques de collision du transporteur avec un automobiliste tiers sur la route devant l'entreprise
- Chute de personnes depuis le quai de chargement/déchargement
- Ecrasement contre les quais
- Trébuchements / renversements
- Heurts chariots / piétons



Mesures de prévention :

- Le transporteur doit rentrer sur le site en marche arrière
- Les transporteurs doivent rester dans la zone de quai pendant le chargement / déchargement
- Le port de chaussures de sécurité est obligatoire
- Le port du gilet jaune est obligatoire
- Présence de butées tampons qui créent une zone de sauvegarde
- Salage lors des périodes de gel
- Glissières de sécurité
- Le transporteur doit rester à 5 m des quais lorsqu'ils sont en mouvement
- **Rendez-vous obligatoire pour tout mouvement**

PROCEDURE D'ALERTE		
☎ Secours internes	☎ Secours externes	☎ Incidents matériels
15	15	05 57 89 40 30

SIGNATURES		
	Entreprise d'accueil	Entreprise de transport
Date		
Nom	Mélusine Ampe	
Fonction	Directrice générale	
Visa et cachet de l'entreprise		